

ENTRÉE EN VIGUEUR

***RÈGLEMENT RCA21-19001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (RCA21-19001)***

AVIS est par la présente donné que le *Règlement RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)* a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 juin 2021.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 10 juin 2021.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE

***RÈGLEMENT RCA21-19001-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA
TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (RCA21-19001)***

NOTICE is hereby given that the *Règlement RCA21-19001-3 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)* was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 7, 2021.

This By-law may be consulted at borough hall, located at 1800, boulevard Saint-Joseph, during business hours.

The present By-law comes into force in accordance with the law.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this June 10, 2021.